

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Arrêté du 8 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 5 février 2008 pris en application du décret n° 2002-22 du 4 janvier 2002 relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger

NOR : MAEA1608148A

Le ministre des affaires étrangères et du développement international et le secrétaire d'Etat chargé du budget,
Vu le décret n° 2002-22 du 4 janvier 2002 modifié relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 5 février 2008 modifié pris en application du décret n° 2002-22 du 4 janvier 2002 relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} avril 2016 et pour une durée d'un an, le tableau annexé à l'arrêté du 5 février 2008 susvisé est remplacé par le tableau annexé au présent arrêté pour les pays du rythme sud.

Art. 2. – La directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et le directeur du budget au ministère des finances et des comptes publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet le 1^{er} avril 2016 et qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 juillet 2016.

*Le ministre des affaires étrangères
et du développement international,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des affaires financières,
B. PERDU*

*Le secrétaire d'Etat
chargé du budget,*

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :

Par empêchement du directeur du budget :

Le sous-directeur,

A. KOUTCHOUK

ANNEXE

AU 1^{er} AVRIL 2016

PAYS DE RÉSIDENCE (RYTHME SUD)		ENFANTS de moins de 10 ans	ENFANTS de 10 à 15 ans	ENFANTS de plus de 15 ans
ARGENTINE	a) Montant mensuel	604	629	684
	b) Droits de première inscription	1 247	1 247	1 247
BOLIVIE	a) Montant mensuel	437	446	456
	b) Droits de première inscription	1 356	1 390	1 425
BRÉSIL (Rio)	a) Montant mensuel	639	639	639
	b) Droits de première inscription	0	0	0
BRÉSIL (Sao Paulo)	a) Montant mensuel	619	671	695

PAYS DE RÉSIDENCE (RYTHME SUD)		ENFANTS de moins de 10 ans	ENFANTS de 10 à 15 ans	ENFANTS de plus de 15 ans
	b) Droits de première inscription	0	0	0
CHILI	a) Montant mensuel	508	508	508
	b) Droits de première inscription	1 458	1 458	1 458
COSTA RICA	a) Montant mensuel	438	438	438
	b) Droits de première inscription	0	0	0
PÉROU	a) Montant mensuel	491	491	491
	b) Droits de première inscription	930	682	428
URUGUAY	a) Montant mensuel	592	687	728
	b) Droits de première inscription	216	377	377
VANUATU	a) Montant mensuel	381	433	478
	b) Droits de première inscription	719	719	719